ACEG asbl
Organisme agrée

Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be

BELAC 522-INSP
ISO/IEC 17020

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 05/11/2026 **Inspecteur:** Roel De Boeck **Mentor:** **Installateur:** -

Étiquette d'identification: **Référence client:**

N° TVA:-

Marque et type d'appareil de mesure: Metrel MI3155

Numéro de serie: 21251272

Date rapport: 05/11/2026

Adresse de l'installation

Rue	Dorpsstraat
Numéro	54
Boîte	
Code postal	1851
Commune	HUMBEEK
Pays	Belgique

Propriétaire

Nom	VERMEIREN Annie
Rue	Warandestraat
Numéro	104
Boîte	
Code postal	1851
Commune	Humbeek
Pays	Belgique

Installateur

Nom	-
N° TVA	-
Numéro de téléphone	
E-mail	-

Type : maison **EAN** : 541448820072719143 **N° compteur:** : 1SAG3200281392

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle: Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique d'une unité d'habitation lors de la vente sur la demande du vendeur selon (AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 8.4.2. et 8.2.1. et 4.2.4.3.

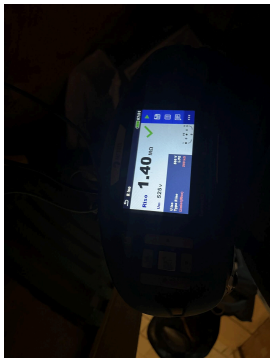
Distributeur: FLUVIUS Tension: 1~230V Liaison comp / tableau: 6 mm^2 Protection Max: 25 A

Nombres tableaux: 1 Nombre de circuits: 7

Prise de terre:

Ri général: 1,40 MΩ RE: - Ω

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I²t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
30	40		-	AC	7	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
1	gL	16		3	2,5
1	C	16		2	2,5
1	U	6		2	1,5
3	U	16		2	2,5
1	U	10		3	2,5
1	U	16		3	2,5

Contrôle visuel (général)	NOK	**Contact direct**	NOK	**Contact indirect**	NOK
Raccordement	NOK	**schéma en annexe par Aceg asbl**	OK		
Liaisons équipotentielles	Non applicable	**Section des conducteurs**	OK		
Continuité	OK	**Éclairage / machines**	NVT		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

I1.01 Le schéma unifilaire de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)

I1.03 Plan de position de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)

I3.07 Un raccord démontable (sectionneur de terre) doit être installé dans le conducteur de terre afin de permettre la mesure de la résistance de la terre. (Livre 1 Sous-section 5.4.3.5.)

I3.08 Un raccord démontable (sectionneur de terre) doit toujours être facilement accessible. (Livre 1 Sous-sections 5.1.5.1. et 5.4.3.5.)

I5.01 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (Livre 1 Sous-section 3.1.3.1. et 3.1.3.3.A. et 5.1.6.1)

I5.14 La tension nominale de service n'est pas indiqué clairement sur le tableau (Livre 1 Sous-section 3.1.3.3.)

I6.04 Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel d'une sensibilité de 30mA doit être installé pour les installations de salle de bains, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge et/ou des dispositifs similaires. Cela doit être secondaire au dispositif de protection à courant différentiel-résiduel principal. (Livre 1 Sous-section 7.1.4.3. et 4.2.4.3.)

I6.06 Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel installés dans les installations domestiques sont au minimum de type A. Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel de type AC n'est pas autorisé. (Livre 1 Sous-section 5.3.5.3.)

I9.02 Les interrupteurs, prises et/ou boîtes de dérivation mal fixés doivent être solidement fixés. (Livre 1 Section 1.4.1 & 1.4.2)

I9.07 Toutes les prises basse tension ne sont pas sécurisées pour les enfants conformément à la norme NBN C 61-112-1:2017. (Livre 1 Sous-section 1.4.2.3. et 5.3.5.2.)

N17 La résistance de terre n'a pas pu être mesurée. La valeur doit de préférence être inférieure à 30ohm .

N22 L'installation électrique doit être entièrement vérifiée selon les impositions du RGIE livre 1.

N3 Il n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxieme contrôle et/ou en soumettant les schémas.

N31 Selon RGIE livre 1 section 8.2.1. , les prises sans broche de terre peuvent rester en service. A ces endroits, seuls les appareils de classe 2 sont autorisés.

N34 Cette installation date d'avant 1981, il a été tenu compte des dérogations mentionnées à Livre 1 Section 8.2.1.

CONCLUSION

☑ **L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1.**

Dans le cas d'une visite de contrôle donnant lieu à un rapport négatif, le vendeur est obligé de faire mentionner dans l'acte authentique l'obligation pour l'acheteur de communiquer par écrit son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

Après cette communication, l'acheteur doit faire réaliser une nouvelle visite de contrôle par un organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. L'acheteur peut choisir librement cet organisme agréé.

Si l'acheteur désigne un autre organisme agréé, ce dernier en informe l'organisme agréé qui a rédigé le premier rapport de contrôle.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 08:00 à 09:10

L'inspecteur Roel De Boeck



Roel De Boeck
ACEG VZW - #271

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.
Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique
Dès que le compromis est signé:

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire:

Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants:
- la date du PV de la visite de contrôle
- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme):

l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.
Dès que l'acte de vente est signé

Quels sont les devoirs de l'acheteur:

L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme):

L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.;

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme):

L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;
Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique;
L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie Direction générale de l'Energie – Division infrastructure et contrôles Adresse : Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles Tél. : 0800 120 33 / E-mail : gas.elec@economie.fgov.be https://economie.fgov.be:

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:		
Etape 1	**Etape 2**	**Etape 3**
Ce procès-verbal est un rapport qui indique l'état de l'installation électrique. De cette manière, par vente de la maison l'acheteur est mis au courant de l'état de l'installation et peut faire une estimation de prix.	L'acheteur a 18 moins, après la date de signature de l'acte de vente, pour remédier aux infractions. Une fois que toutes les infractions ont été remédier, reprendre contacte avec ACEG où l'inspecteur d'ACEG afin de prendre un nouveau rendez-vous. Ceci fait, votre dossier sera suivi et complété.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.


GARDY
téléDIN
6A
16A
16A
16A
10A
16A
SIEMENS
WN
G 16 A 380 V~
GARDY HS
40
0,03

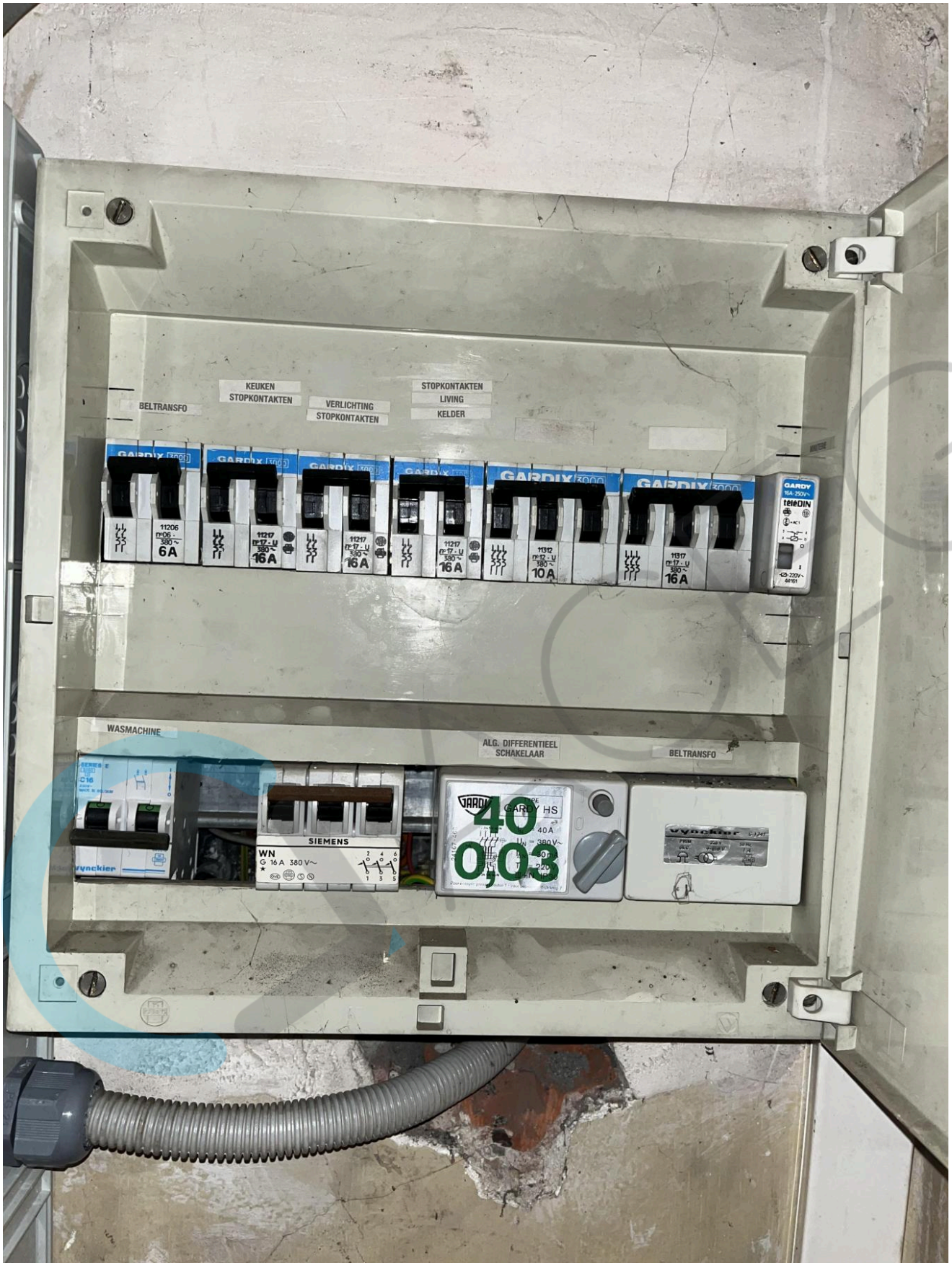



MICHAUD
HUISNR: 54
EAN E: 541 448 820 072 719 143
XT211
22/211089 ON
M24 0071
SICONIA
1.6.0
0.855
kW
kWh
kvarh
1000 Imp/kWh
1000 Imp/kvarh
1.8.1
2.8.1
1.8.2
2.8.2
LTE
NB2
Sagemcom
CS 38000
92271 BOIS-C. Cedex
FRANCE
3 x 230 V ~ 50Hz
3 x 230 / 400 V ~ 50Hz
0,25 - 5 (100)A
-25°C / +55°C
UC3/ IP54
OVC III
1SAG3200281392
S/N 1SAG3200281392
HW 253967035
27/2024
fluvius.
www.fluvius.be
Gasgeur 0800 65 0 65
Ondenbreking of defect 078 35 35 00

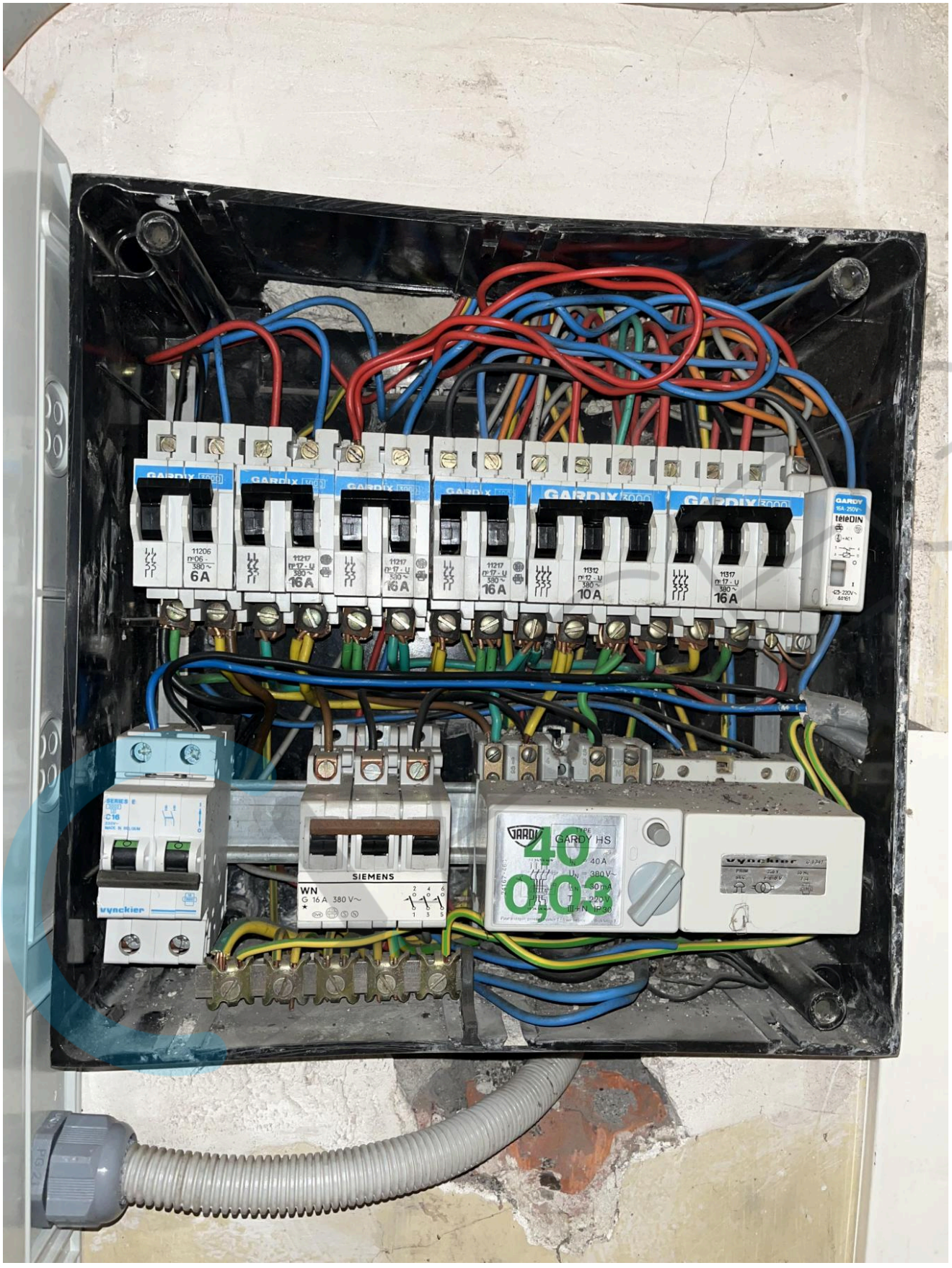

MICHAUD
HUISNR: 54
EAN E: 541 448 820 072 719 143
XT211
SICONIA
M24 0071
1.6.0
0.855
kW
kWh
kvarh
1000 Imp/kWh
1000 Imp/kvarh
1.8.1
2.8.1
1.8.2
2.8.2
LTE
NB2
Sagemcom
CS 39000
92271 BOIS-C. Cedex
FRANCE
1SAG3200281392
3 x 230 V – 50Hz
3 x 230 / 400 V – 50Hz
0,25 - 5 (100)A
-25°C / +55°C
UC3/ IP54
OVC III
S/N 1SAG3200281392
HW 253967035
27/2024


Teco
L9-F25/3N
Gasgeur 0800 65
Onderbreking of defect 07
Meer weten over je meter?
SCAN QR-CODE


ELEKTRICITEITSWERKEN
VERLICHTING & PARLOFONIE
R. VERSAEN
BOSCH 39 - 1780 WEMMEL
(02) 460.43.92.


BELTRANSFO
KEUKEN
STOPKONTAKTEN
VERLICHTING
STOPKONTAKTEN
STOPKONTAKTEN
LIVING
KELDER
GARDY
téléDIN
WASMACHINE
ALG. DIFFERENTIEEL
SCHAKELAAR
BELTRANSFO
SIEMENS
GARDY HS
40
0,03


R iso
07:31
Riso 1.40 MΩ
Um 525 V
U iso 500 V
Type R iso L/PE
Limit(Riso) 500 kΩ


GARDY
téléDIN
SIEMENS
WN
G 16 A 380 V~
GARDY HS
vynckier


ELEKTRICITEITSWERKEN
L. VERSAEN
BOSCH 39 - 1780 WEMMEL
(02) 460.43.93

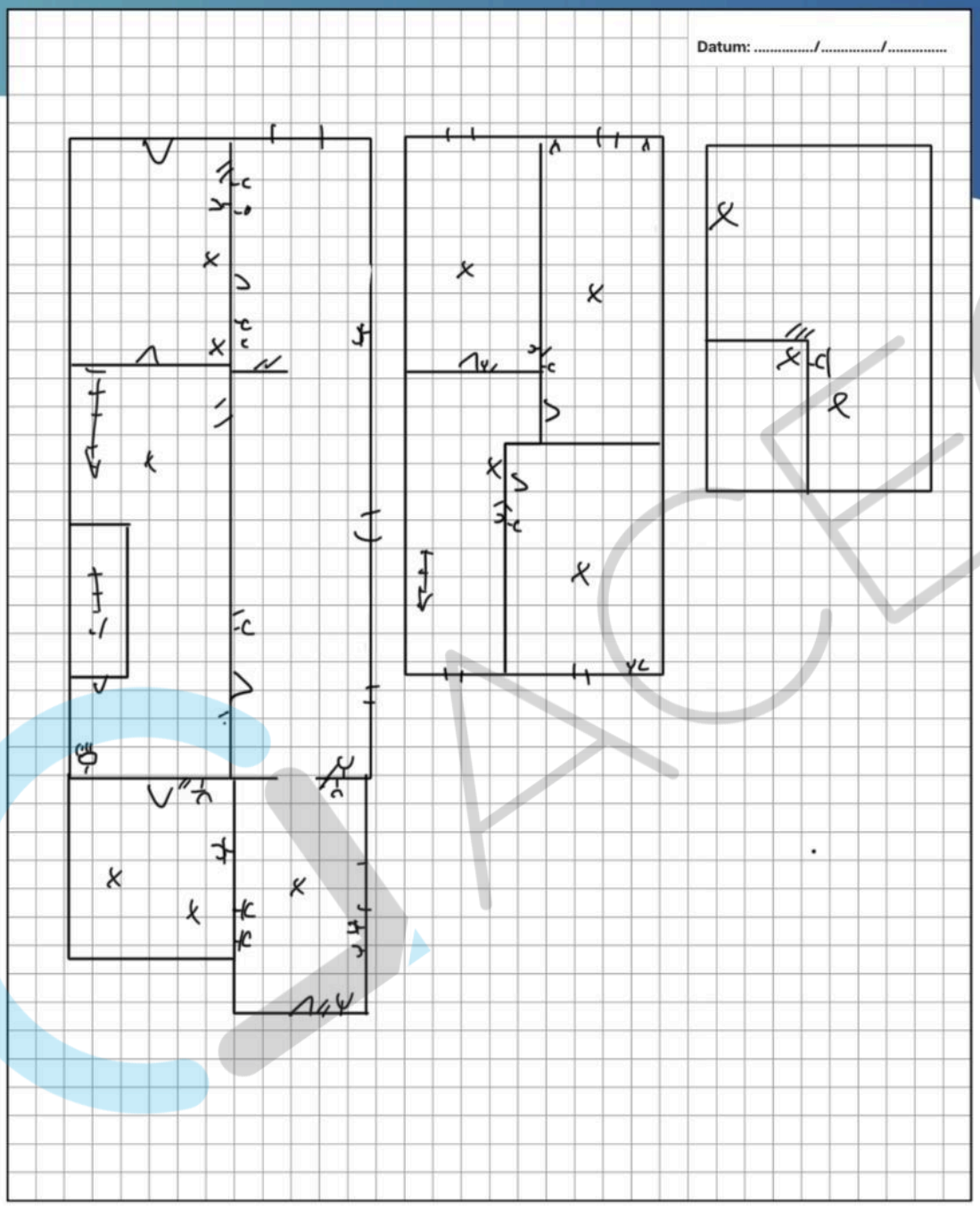



SCAN FOR
DOCUMENTS
006-573-710
ACEG
Partner of SPOQ

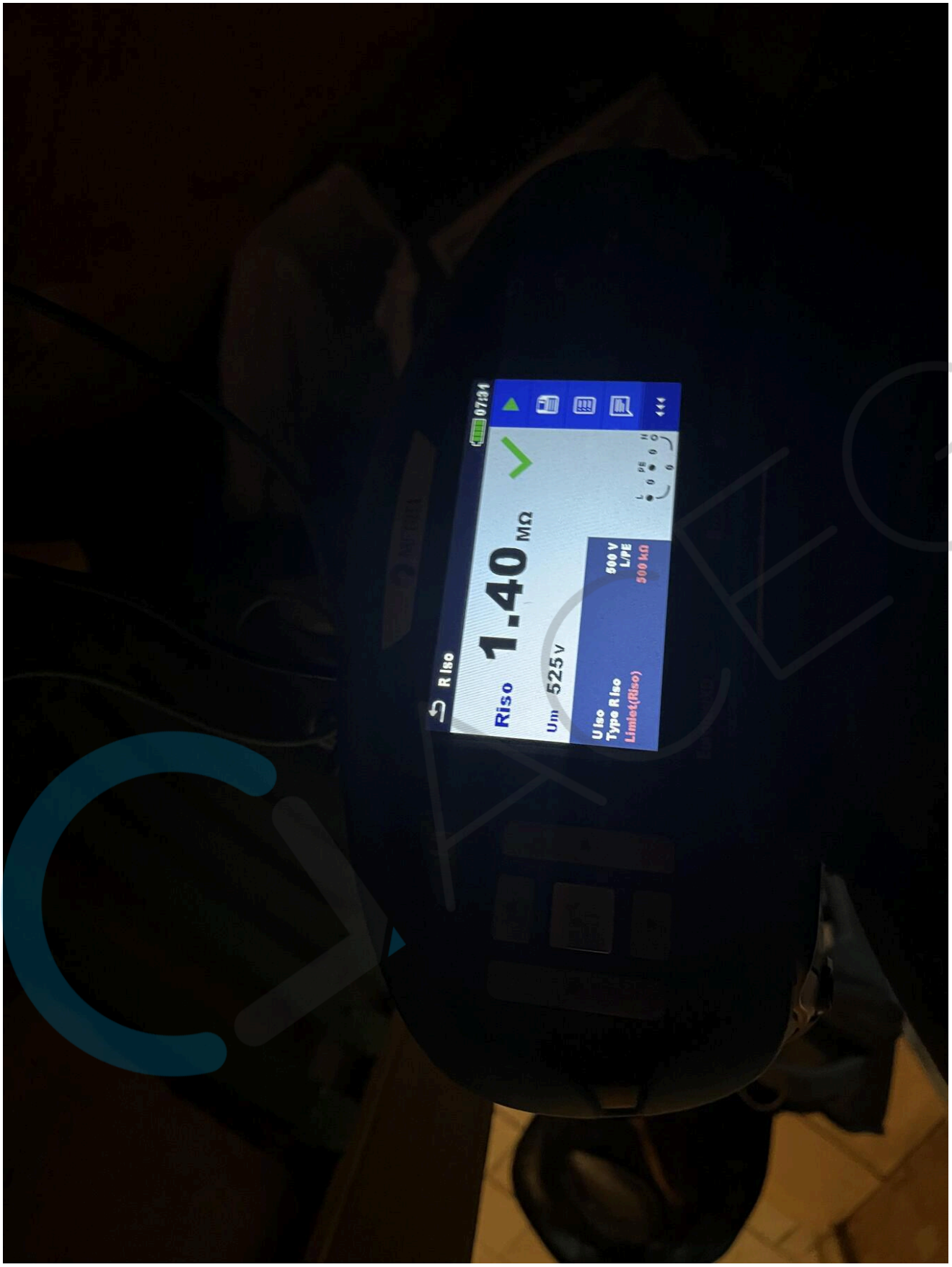
ACEG

Erkend keuringsorganisme voor:
elektrische- en gasinstallatie
water- en rioolkeuringen
branddetectie
noodverlichting
stookolietank controle
hef- en hijswerktuigen

Datum:/...../.....



Ringlaan 39, 1853 Strombeek-Bever, België / +32 2 880 88 90 / www.aceg.be / info@aceg.be


R iso
Riso 1.40 MΩ
Um 525 V
U iso 500 V
Type R iso L/PE
Limit(Riso) 500 kΩ